

REUNION DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze janvier à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	09/01/2019	Affichage	16/01/2019
-------------	------------	-----------	------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEBERT Magali, EUGENE Christiane.

Absents : HEUGUET Cédric, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : LEGENDRE Martine donnant pouvoir à TAPSOBA Désiré, EUGENE Christiane donnant pouvoir à BOURBEY Marc.

Le conseil municipal, après avoir désigné BISSON Valérie comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018.

AMENAGEMENT DU BOURG DE MARIGNY-TRANCHE 1 : PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET 190115-01

Par délibération du 8 octobre 2018 le conseil municipal a approuvé le choix de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Marigny-tranche1.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avant-projet réalisé par le bureau d'études Prytec pour cette opération.

Le projet prévoit :

- La réfection de la rue du 13 juin 1944
- La réalisation d'un parking près du square Jacques Bainville
- L'amorce de la route de Quibou
- La reconfiguration de l'accès au square
- L'aménagement devant le pôle public
- En option : réalisation d'un parking route de Quibou

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'avant-projet

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide par 24 voix « pour » et 1 voix « contre » de valider l'avant-projet pour l'aménagement du bourg de Marigny-tranche 1 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

CONSULTATION : AMENAGEMENT MOBILIER DE LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE 190115-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant l'aménagement mobilier de la nouvelle bibliothèque

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée le 30 novembre 2018 avec une remise des offres fixée au 8 janvier 2019 12h. Deux offres ont été remises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise DPC pour un montant de 21 326,51 € HT.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2019.

MOBILIER DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD 190115-03

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut participer au financement des projets en lien avec la lecture publique pour le biais de la Dotation Générale Décentralisation (DGD).

Equipement culturel de premier ordre sur notre commune, la bibliothèque se situera au rez-de-chaussée du futur pôle public et sera visible dès l'entrée dans le bâtiment puisqu'il est prévu dans le hall d'accueil un espace mutualisé avec coin lecture, mise à disposition de journaux et de bandes dessinées, accès aux bornes numériques..

La surface totale de la bibliothèque sera de 233 m² et les locaux plus fonctionnels du pôle public répondront à notre souhait de mutualisation des espaces. Une petite salle sera utilisée pour les animations ponctuelles et la grande salle de réunion sera mise à disposition pour de nombreuses expositions.

Le coût global du mobilier est estimé à 30 000.00 € HT:

Le plan du financement est le suivant :

Région	DGD (30%)	9 000.00 €
Commune	Autofinancement	21 000.00 €
	Total	30 000.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire, à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

ESPACE NUMERIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : Demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la DGD 190115-04

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut participer au financement des projets en lien avec la lecture publique pour le biais de la Dotation Générale Décentralisation (DGD).

Afin d'améliorer l'offre de la bibliothèque et accueillir de nouveaux usagers, le développement de l'offre numérique est prévu sur la nouvelle structure avec notamment :

- accès public à internet : mise en place d'un wifi public au sein de la structure (1 448.00 €ht)
- mise à disposition de 3 ordinateurs (2 033.00€ ht)

Le coût global du mobilier est estimé à 3 481.00 € :

Le plan du financement est le suivant :

Région	DGD (30%)	1 044.30 €
Commune	Autofinancement	2 436.70 €
	Total	3 481.00 €

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire, à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter pour ce projet une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, au titre du concours particulier de la D.G.D. (dotation générale de décentralisation) pour les bibliothèques municipales.

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON : avenant 1 lot1 190115-05

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code des marchés publics,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres réunie le 9 janvier 2019

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- avec l'entreprise POISSON TP de REMILLY-LES-MARAIS dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la salle des fêtes de Lozon:

Lot n°01 : VRD

Attributaire : Entreprise POISSON TP 2 bis le Colombier 50570 REMILLY-LES-MARAIS

Marché initial : 23 756.20 € HT

Avenant n° 1 : + 3 493.05 € HT

Nouveau montant du marché : 27 249.25 € HT

Modification en % + 14.70 %

Objet : Modification sur assainissement autonome suite intervention BET filières et demande du SPANC

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON : avenant 1 lot 2 190115-06

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- avec l'entreprise SLC de PERIERS dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la salle des fêtes de Lozon:
- **Lot n°02 : GROS OEUVRE**

Attributaire : Entreprise SLC 57 Route de Coutances, 50190 Périers

Marché initial : 96 520.74 € HT

Avenant n° 1 : + **450.00 € HT**

Nouveau montant du marché : 96 970.74 € HT

Modification en % + **0.46 %**

Objet : Création d'un empochement pour poutre

RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON : avenant 1 lot 6 190115-07

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu le code des marchés publics,
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- avec l'entreprise ORQUIN dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la salle des fêtes de Lozon:
- **Lot n°06 : PLATRERIE SECHE – MENUISERIE INTERIEURE**

Attributaire : Entreprise ORQUIN 76 rue Guillaume Michel 50001 SAINT-LO

Marché initial : 52 937.58 € HT

Avenant n° 1 : + **2 503.65 € HT**

Nouveau montant du marché : 55 441.23 € HT

Modification en % + **4.73 %**

Objet : Escatrappe – FTM 05 – bloc porte –plafond placostil – tablette PMR

Questions diverses

- REMPLACEMENT SECRETAIRE :

Afin de pourvoir au remplacement de Madame Coudret, il est prévu le recrutement d'une nouvelle secrétaire à raison de 10 heures par semaine :

- ➔ Mardi : 14h -18h à Marigny
- ➔ Jeudi : 16h-18h à Lozon
- ➔ Vendredi : 8h30 – 12h30 à Marigny

Ceci implique le changement de la permanence de Lozon du vendredi au jeudi, approuvé par les conseillers de Lozon.

CALENDRIER DES ELUS :

- Le 18 janvier à 20h30 : vœux du Maire de Marigny
- Le 24 janvier à 14h00 : visite du pavillon des énergies
- Le 12 février à 20h30 : prochain CM